

25 ans de sauvegarde du patrimoine archivistique du Mouvement ouvrier chrétien

Lamya Ben Djaffar

Cette année, le CARHOP fête son 25^e anniversaire. L'année 2005 correspond également à la « célébration » des 10 ans de reconnaissance du CARHOP comme centre d'archives privées, reconnu et subventionné par la Communauté française. Ces deux anniversaires constituent une bonne occasion de retracer le parcours de notre asbl en matière de conservation du patrimoine archivistique du mouvement ouvrier chrétien.

Lors de sa fondation, la problématique de la conservation du patrimoine archivistique n'est pas inscrite de manière directe dans les statuts de la nouvelle asbl. En effet, « l'association a pour objet la gestion de tous les moyens nécessaires au développement de la recherche et l'animation en histoire ouvrière et populaire¹ ».

Aujourd'hui, la notion de conservation est reprise dans les statuts qui ont été révisés en 2004.

Le Groupe – Coordination - Traces

Lors de sa création, les premières actions menées par le centre consistaient à collecter et à sauvegarder la mémoire orale ainsi qu'à mettre en place un centre de documentation.

C'est dans ce cadre que le CARHOP participe en 1984 à la création de l'association Groupe - Coordination - Traces (GTC) en collaboration avec les archives de la JOC/F, l'Unité d'histoire contemporaine de l'Université catholique de Louvain et la bibliothèque Froidmont. L'objectif principal de cette nouvelle association était de constituer « une coordination entre les divers centres de documentation, bibliothèques et centres d'archives possédant des fonds documentaires relatifs à l'histoire des organisations sociales² ».

Epingleons entre autre les objectifs suivants : d'une part faciliter l'accès à l'information notamment par la publication de divers instruments de travail et d'autre part constituer une cellule capable d'intervenir lorsque des fonds sont menacés.

En mai 1986, sur proposition d'Hedwige Peemans-Poullet, l'association se constitue en asbl afin de pouvoir intervenir au même titre que d'autres centres d'archives ou de documentation flamands pour sauvegarder, faire connaître et rendre accessible les traces des organisations sociales chrétiennes de Belgique francophone. De nouvelles associations rejoignent la jeune asbl : l'Association des dirigeants et cadres chrétiens, l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes, le Conseil de la Jeunesse catholique, la Confédération des syndicats chrétiens, les Equipes populaires, les Facultés Notre-Dame de la Paix, les Facultés universitaires de Saint-Louis, la Fédération des scouts catholiques, l'Institut Cardijn, le MOC et Vie Féminine.

Les objectifs de l'association sont précisés : sensibiliser au problème de conservation et de classement des documents, sauvegarder les traces du passé, conseiller et aider les organisations, réaliser

1. Archives du CARHOP, Statuts du CARHOP parus dans L'Annexe au Moniteur belge du 12 mars 1981.

2. Archives du CARHOP, dossier n°9, Rapport d'activité juin 1985 – juin 1986 présenté lors de l'Assemblée générale du CARHOP du 17 juin 1986.

des instruments de travail et diffuser l'information. En ce qui concerne les problèmes de conservation et d'inventorisation, les responsabilités des partenaires sont clairement définies. Le CARHOP prend en charge les archives du Mouvement ouvrier chrétien (MOC), l'Unité d'histoire contemporaine de l'UCL s'occupe des archives des mouvements d'action catholique à l'exception de la JOC/F et cette dernière se centre sur les archives de son mouvement³.

En 1987, l'asbl sort *Répertoire des centres de documentation en histoire des organisations sociales*, Bruxelles, Groupe coordination traces, 1987.

Création d'un secteur archives

Parallèlement, en 1987, le CARHOP crée un secteur archives au sein de l'association afin de sauvegarder les archives du MOC. Le secteur a pu être mis en place, notamment grâce à l'obtention d'un mi-temps. La première action du centre en matière d'archivage remonte à la collaboration avec le KADOC pour inventorier les archives de l'ANMC. Mais au moment de la rédaction de l'inventaire, le centre d'archives flamand reprendra totalement le projet en main. Ces différents facteurs ne sont pas être étrangers à la constitution de ce nouveau secteur qui se donne pour missions le repérage, l'inventorisation et le classement des archives, la sensibilisation des acteurs et organisations du MOC à leur patrimoine par des contacts, des animations, des formations.

L'inventaire des papiers d'Elie Baussart et le relevé des archives des Equipes populaires constituent les deux premières publications du secteur archives en 1988. Le CARHOP commence également à accueillir des fonds mais vu le manque de place, la priorité est donnée aux archives de militants. C'est ainsi que le fonds d'Elie Baussart, de Louis Boulvin, Charles Goovaers, Maurice Jaminon, Victor Théwis, René Defossez, Fernand Dufrasne, Joseph Fafchamps et Victor Fallais constituent les premiers fonds conservés au CARHOP à la fin des années 1980. A cette époque, c'est principalement via les Equipes de mémoires ouvrières ou via les Equipes populaires que ces fonds sont déposés et sauvegardés au CARHOP. C'est dans ce cadre également qu'une partie du fonds du Val-Saint-Lambert a pu être sauvé.

A partir du travail de recherche en vue de publications, de nombreux fonds sont également repérés que ce soit au sein des organisations composant le MOC ou auprès de militants. Les différentes histoires des MOC régionaux ont ainsi permis de sauvegarder, d'inventorier et de communiquer de nombreux fonds d'archives.

Le décret de 1994

Le CARHOP a participé à l'élaboration du décret portant agrément et subvention des centres d'archives privées en Communauté française de Belgique (13 juillet 1994).

En effet, en juillet 1993, à l'initiative du CARHOP, se créait un groupe de travail pour réagir à la loi sur les archives fédérales (proposition Cerexhe). Outre le Centre, ce groupe comprenait un représentant de l'Institut d'histoire ouvrière et économique de Seraing (IHOES) ainsi qu'un représentant de l'Institut Emile Vandervelde (IEV). Rapidement, il apparut que cette proposition portait sur les archives publiques et ne concernait donc pas les centres précités.

En septembre 1993, à l'invitation de l'IEV, une nouvelle réunion a lieu afin de travailler sur une proposition de décret qui reconnaîtrait en Communauté française, les centres d'archives privées. En

3. Archives du CARHOP, dossier n°162, Note de synthèse, avril 1986.

fait, il s'agissait, mais avec de fortes nuances, d'avoir un correspondant francophone au décret de la région flamande qui reconnaissait quatre centres d'archives (AMSAB, KADOC, Liberaal Archief et Vlaams Archief).

La reconnaissance du CARHOP comme centre d'archives privées a donné une nouvelle impulsion au secteur archives. En effet, cette reconnaissance s'accompagnait d'une subvention qui a permis l'engagement de deux temps pleins.

En outre, le décret reconnaissait le travail de collecte, de conservation, de valorisation et de sensibilisation mené par le centre depuis une dizaine d'années.

Ce décret eut également pour conséquence le développement de nouveaux dépôts de conservation : le dépôt principal de La Louvière (1997) et le dépôt de Namur.

L'ouverture de ce dépôt principal provoqua une réorganisation des fonds. Tous les fonds concernant la région du Centre, de Charleroi, de Mons, du Hainaut occidental et du Brabant wallon ainsi que les fonds des organisations nationales prirent le chemin de La Louvière. Ceux qui concernaient Bruxelles restèrent dans le magasin du siège central du CARHOP.

Cette ouverture du dépôt principal eût également pour conséquence l'arrivée de nouveaux fonds. Aujourd'hui, dans tous les dépôts, nous sommes confrontés à un manque d'espace. Afin de résoudre ce délicat problème, différentes pistes sont élaborées. L'année prochaine, le dépôt de Namur sera transféré à Ciney et deviendra le dépôt Namur-Luxembourg. Quant à celui de La Louvière, nous espérons pouvoir l'étendre davantage.

Politique de sensibilisation

Dès la création du secteur archives, une politique de sensibilisation auprès des organisations du MOC est menée. Des contacts sont noués au niveau des instances du MOC et une commission archives est instaurée au niveau national. Cette dernière ne fonctionne plus actuellement.

La première formation à la sensibilisation et à la gestion des archives est donnée en 1988 au personnel des Equipes populaires. Depuis, chaque année nous organisons des formations personnalisées à la gestion des archives pour les organisations du MOC et le milieu associatif. L'objectif est d'une part de sensibiliser les acteurs à l'intérêt de la conservation et de la valorisation de leurs archives et d'autre part, de mettre en place une politique de gestion efficace des archives au sein de l'association.

A cette fin, en 1993, le CARHOP a publié un ouvrage *Archives et documentation. Guide à l'usage des associations et des particuliers*⁴, destiné au milieu associatif. Celui-ci fournit des informations pratiques et législatives sur la mise en place d'une politique de gestion des archives, initie à la terminologie, donne des informations sur les délais de conservation et sur les conditions de conservation des différents supports archivistiques, ...

Une nouvelle campagne de sensibilisation va être menée à travers la presse du mouvement en 2006 afin de toucher tous les affiliés et tous les militants, sans oublier les responsables.

4. HENDRICK, A., *Archives et documentation. Guide à l'usage des associations et des particuliers*, Bruxelles, CARHOP - Chronique sociale, EVO, 1993.

De nouveaux projets ?

Outre le travail quotidien d'archivage, de publication d'inventaires, de récoltes des fonds et de communication de ceux-ci, nous mettons en place un projet de conservation de ce patrimoine. Nous avons eu la chance d'être sélectionné pour participer au stage international organisé par la Bibliothèque nationale de France (BNF) en 2004. Ce stage avait pour objectif de former les responsables des collections de bibliothèques ou de centre d'archives à mener une politique de conservation.

A la suite de ce stage, une politique d'évaluation des collections et des conditions de conservation a été entreprise. Centrée sur l'étude des différents dépôts (Bruxelles, La Louvière et Namur), l'environnement et les collections, elle a permis de déterminer certains besoins et de mettre en place une politique de conservation préventive et de préservation.

Nous espérons également rapidement trouver des solutions afin de remédier au manque de place dans nos différents dépôts. Des études sont en cours actuellement afin d'établir les besoins et d'étudier les différentes possibilités. Des ressources financières supplémentaires sont par ailleurs indispensables à cet égard.

Nous comptons également nous mettre davantage encore au service des associations et mouvements francophones afin de dispenser des formations adaptées aux besoins de ceux-ci en matière de conservation et de traitement de leur patrimoine archivistique et afin de les aider à prendre en compte cette dimension de leur histoire.